



Echos de la commune 2014



Le mot du maire



Une nouvelle mandature, avec une équipe quelque peu remaniée, est repartie pour les 6 années à venir. Je renouvelle mes remerciements aux électeurs pour la confiance que vous nous accordez, nous sommes à votre écoute pour répondre à vos attentes.

Cependant, comme vous le savez, nos ressources sont de plus en plus contraintes, les dotations baissent, les ménages sont mis de plus en plus à contribution, nous ne sommes pas sortis de cette crise, nous allons réaliser ce que notre budget nous permet en évitant autant que possible de nous endetter.

En ce qui concerne les travaux en cours, le chantier LGV avance, il devrait se terminer au cours de l'année 2015, la ligne devrait être inaugurée et voir des trains circuler en 2016. La commune va encore reporter en 2015 des recettes liées à la vente des terrains occupés par cette infrastructure, en espérant que la signature de l'acte de vente se fera l'année prochaine.

Cette recette sera la bienvenue au moment où, comme tous les médias en parlent, les dotations aux communes sont fortement réduites.

Les travaux réalisés dans l'Impasse des Châtaigniers sont terminés, ils ont bénéficié de l'aide du Conseil Général (CG), ainsi que celle, exceptionnelle du « plan de relance territorial du Conseil Régional (CR). Cette opération a résolu des problèmes de stationnement et a permis l'installation de luminaires à basse consommation ; elle donne un air de fraîcheur à cette voie.

Pour 2015, nous souhaitons rajeunir, mettre aux normes la cuisine de la salle polyvalente et créer un espace de rangement, avec là aussi, différentes subventions attendues du CG et de la COMCOM.

Depuis la rentrée de septembre, nos écoles sont passées aux nouveaux horaires, sur 5 journées de classe. Au niveau de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), nous n'avons pas pu mettre en place, les Temps d'Activités Périscolaire (TAP), prônés par L'Education Nationale, dû aux difficultés liées à la répartition des classes sur nos 3 communes.

Je tiens à réitérer mes remerciements aux membres du conseil municipal, au personnel communal, aux bénévoles et associations qui ont contribué à la bonne marche de la commune, et j'encourage les bonnes volontés à se manifester pour faire évoluer notre commune.

Les fêtes de fin d'année sont proches. Que la Lumière de Noël éclaire votre foyer, je vous souhaite une année 2015 de paix et de sérénité.

Jean-Jacques Jundt

SOMMAIRE

- Travaux :
- 4 Impasse des châtaigniers
 - 5 Réalisation du plan éclairage des taillis
Eclairage des Taillis - Elagage Wildgasse
 - 6 Projet salle polyvalente
Distributeur pain
Commerce ambulant : Pizza
 - 7 Déchets sauvages - Incivilités - chiens
 - 9 Stationnement
 - 10 Sécurité voleurs : conseils aux séniors
 - 12 Aménagement forestier (Forêt Indivise de St Jean Saverne)
 - 13 Fleurissement - Bibliothèque ST Jean - Périscolaire (Passerelle)
 - 14 Site Internet
 - 15 LGV
 - 16 Fouilles archéologiques sur le tronçon LGV
 - 18 Dépôt de déchets verts à Ottersthal
 - 19 14 juillet - 11 novembre
 - 20 Fête des aînés
 - 21 Visite du Sénat
 - 22 APEEJE : Association des parents d'élèves
 - 23 Associations, Club de Gymnastique, Chorale, Don sang, pêche
 - 24 Maison de l'Altenberg de Monswiller
 - 25 Conseil Général : aide au maintien à domicile
 - 26 Conseil de fabrique
 - 28 Démarches administratives
 - 29 Généalogie : Wurmser
 - 31 SMICTOM : Collecte des déchets
 - 32 Budget communal, taxes
 - 34 Etat civil
 - 35 Rappel grands anniversaires
 - 36 Crèche de Noël - pompiers - Numéros utiles
 - 38 Actualités de la COMCOM
 - 41 Un peu de politique
 - 42 Cartes postales anciennes

LES TRAVAUX : REALISATIONS ET PROJETS

Modernisation de l'impasse des Châtaigniers



Au cours de l'été ont été réalisés les travaux de modernisation de l'Impasse des Châtaigniers, comprenant :

- le réaménagement de la voirie avec la création d'emplacements de stationnement,
- l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la mise en place de nouveaux candélabres,
- la pose du nouveau réseau France Télécom en souterrain.

Le coût total de ces travaux s'est élevé à 68285 € HT,

soit 81432 € TTC.

Pour ce dossier, la commune a déposé une demande de soutien auprès du Conseil Régional d'Alsace, dans le cadre du plan de soutien régional pour l'activité et l'emploi 2013-2014 et bénéficiera d'une subvention représentant 30% du montant hors taxe des travaux.

De son côté, le Conseil Général du Bas-Rhin a attribué une subvention pour cette opération (partie voirie) au titre de l'aide à l'aménagement de la voirie d'un montant d'environ 9000 €.



Eclairage public du lotissement « Les Taillis »

Réalisation du plan de câblage de l'éclairage public.



A la suite de la rétrocession du lotissement « les Taillis » à la commune, il s'est avéré qu'il n'y avait pas ou plus de plan de pose du câblage sous-terrain de l'éclairage public. La commune se doit de disposer réglementairement de ce plan. Appel a été fait à une société qui, grâce à une nouvelle technologie, permet de localiser en profondeur et en point GPS le tracé précis de ce câblage. Un plan papier et électronique a été fourni à la mairie.



Par ailleurs, l'armoire de commande de cet éclairage étant obsolète et hors norme a aussi nécessité son remplacement. La commande d'allumage est désormais pilotée par une horloge astronomique électronique, préprogrammée toute l'année de manière à mettre en route l'éclairage à l'heure optimale au crépuscule.



Il reste à remplacer un luminaire défaillant au début de la rue des Taillis, opération prévue début 2015.

Toujours dans le cadre de l'éclairage, la société « Est Réseau » vient d'installer un nouveau point lumineux au 15 rue principale pour permettre un accès sécurisé à une maison récemment construite. Par ailleurs, la lampe à hauteur du 35 rue principale était en panne durant quelques jours à cause d'un nid d'oiseaux, nécessitant d'attendre le remplacement de toute la partie électrique, lors d'un 2e passage de la nacelle ... très occupée durant cette période de préparation de Noël.

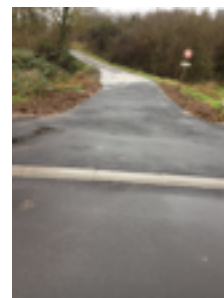
Abattage d'arbres le long de la Wildgasse

Les arbres bordant les chemins vicinaux se doivent d'être en retrait pour ne pas gêner la circulation. C'est ainsi que la société de ramassage des ordures « SITA » a demandé à la commune d'enlever les arbres et les branches hautes gênant le passage du camion dans sa tournée de ramassage. Un contact a été pris avec le propriétaire pour procéder à cette action, qu'il a confié à la société « Alternative Environnement ».



Embranchement rue de la chapelle

Les travaux de réfection de la route de Monswiller, d'Ottersthal sont achevés. La jonction avec la rue de la chapelle a été réalisée en bonne intelligence, permettant un bon ajustement entre notre limite de ban matérialisé par le « Michelbach ».



Salle polyvalente

La salle polyvalente, appréciée par l'ensemble des utilisateurs, commence à montrer des signes de vieillissement, en comparaison avec les salles avoisinantes. En effet, la cuisine ne correspondant plus aux normes en vigueur.

De plus, un agrandissement de la cuisine s'avère nécessaire, pour répondre aux normes permettant une séparation entre le « flux » entrant (des assiettes sales) et sortant (repas servis) de la cuisine, ainsi qu'un aménagement et équipement plus moderne. Le bâtiment nécessite une extension pour la partie cuisine, mais aussi pour la partie rangement du matériel. Un appel d'offre va être lancé en 2015, cet investissement bénéficiera de l'aide du Conseil Général, d'une subvention du député ainsi que du « fonds de concours » de la COMCOM.

Distributeur de pain 24/24

Un distributeur de pain vient d'être installé devant la mairie d'Eckartswiller par la boulangerie « Arbrapain » gérée par M. Baumgarten.

Cet appareil est rempli avec 60 baguettes vers 6 heures du matin, il présente 2 colonnes, d'un côté avec 1 baguette (1 €), de l'autre un lot de 2 baguettes (2 €). Un voyant vert sur chaque colonne indique qu'il y a encore du pain disponible, même s'il n'est pas apparent dans la vitrine. L'appareil accepte les pièces de 5 cts à 2 € et rend la monnaie.

Ce distributeur, isolé à l'intérieur, est équipé d'un dispositif hors gel.

Ce service répond aux besoins de proximité des habitants.

Le Maire et le Conseil Municipal remercient la boulangerie pour cette installation attendue... arrivée sous le sapin de Noël.



Commerce Ambulant

Rappel, le camion à Pizza « Christian » fait étape à Eckartswiller tous les 1er jeudis du mois de 18 H jusqu'à environ 20 H, à hauteur de la cabine téléphonique au milieu de la commune.



Déchets sauvages, incivilités, vols



Comme tous les ans, les conseillers munis de gants, de bottes et de sacs poubelles, ont fait le tour du ban communal pour faire la chasse aux déchets jetés dans la nature. Appel aux volontaires à la prochaine édition !

En 2014, les décharges sauvages se sont multipliées, obligeant

l'ouvrier communal à trier et à enlever ces immondices. Une plainte a été déposée à la gendarmerie, des indices trouvés dans le lot de déchets ont permis de retrouver l'auteur de ces faits. La gendarmerie l'a identifié, des poursuites sont engagées.



Un vélo abandonné dans la nature et certainement volé a été déposé en mairie. L'information a été mise sur le site Internet, le propriétaire peut contacter la mairie.



Les sangliers n'ont pas chômé cette année



La poubelle de la salle polyvalente incendiée, 500 € partis en fumée !



le Couvercle en fonte du regard situé rue de la chapelle après le pont de l'autoroute a été volé, il a été remplacé par un couvercle de béton en stock à la commune ...

Incivilités

Cet été, un nouveau stade a été franchi, un groupe de jeunes dont certains de notre commune sont rentrés dans des propriétés privées et se sont emparés de biens. Une partie du matériel dérobé a été cassé et la commune a été obligée de nettoyer les débris sur l'aire de jeux.

Ces actes sont graves, et correspondent, selon la loi à des délits.

Si notre village souhaite retrouver sa quiétude, il faut que les personnes victimes de tels actes portent systématiquement plainte à la gendarmerie.

Dans un même registre, on note des comportements inadmissibles :

- on s'accroche aux gouttières de la salle polyvalente, ce qui a comme conséquence de les tordre (facture de 300 € de remise à niveau),
- on joue au football avec le ballon contre les portes de la salle polyvalente,
- des adolescents de par leur poids détériorent les balançoires conçues pour les enfants, ...

Le maire et les élus de votre commune, qui donnent déjà beaucoup de leur temps pour gérer la commune, n'ont pas vocation à jouer au shérif.

Il est du devoir des parents d'éduquer correctement les enfants.

La sécurité et le bien vivre ensemble est l'affaire de tous.

Ce n'est que par la volonté et le courage de l'ensemble des citoyens que nous arriverons à redresser cette situation. Si vous êtes les témoins de dégradations, signalez-les et soyez prêt à témoigner contre leurs auteurs. Ce n'est que sous cette forme que ces derniers pourront être amenés à répondre de leurs actes ; cela obligera également les auteurs ou leurs parents à indemniser les préjudices commis.

Crottes de chien – le village qui pratique le retour à l'expéditeur

Petite histoire d'Espagne (les problèmes de chiens sont universels)

Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol peut gêner une rue piétonnière, rien n'égale un tas de crottes de chien non ramassé. Avec cela à l'esprit, le petit village espagnol de Benete a trouvé une nouvelle façon d'interpeller les propriétaires qui ne ramassent pas les crottes de leurs chiens... Et le résultat est quelque peu impressionnant.



Crottes de chien : les propriétaires peu soucieux punis



ramassé après l'acte de votre chien

La mairie de **Brunete** a récemment lancé un programme pour faire de leur village un lieu plus propre.

20 volontaires ont été chargés de surveiller les personnes qui ne nettoyaient pas les crottes que leurs chiens faisaient dans la rue. Après les avoir repérés, ils ont entamé la conversation avec les propriétaires, en leur demandant nonchalamment (!) la race de leur **animal** et son nom.

Avec cette information, l'adresse du propriétaire est facilement retrouvée dans le registre de la mairie. Puis

viennent la justice et l'**amende**, assortie d'un petit cadeau surprise. Les volontaires vont se charger, en tant que livreurs, de **remettre en main propre le paquet des crottes**, laissé dans la rue, aux propriétaires. Le paquet puant est marqué comme « objet trouvé ».

Une réduction nette des déchets



Selon ThinkSpain, ce programme est un franc succès. Les crottes de chien non ramassées dans les rues de Brunete ont diminué de 70%.

Le porte-parole de la mairie explique ce résultat par deux théories : les propriétaires ramassent les crottes « soit par peur du retour à l'envoyeur soit par **peur de l'amende**. En général, cette campagne a été plutôt bien acceptée, bien qu'un certain nombre de personnes a demandé que des zones dans le village soient mises à disposition pour permettre aux chiens de faire « leurs affaires » sans que les propriétaires soient inquiétés. Comme pour tout, il y a des opinions de tous les goûts.

La plupart des gens sont d'accord sur le fait que les espaces publics devraient être propres et débarrassés de tous déchets, spécialement des crottes de chien. Garder les **rues et villes propres** est cependant l'affaire de tout le monde et requiert que tout le monde fasse sa part.

Le meilleur moyen pour rappeler aux personnes leurs devoirs civiques serait-il de leur délivrer en main propre une pile de crottes de leur chien ?

Pensez vous que l'humour est une bonne arme contre les pollueurs ?

Le stationnement dans notre village



Le stationnement des voitures est devenu un vrai problème dans notre village et entraîne régulièrement des plaintes en mairie mais, surtout, provoque des querelles de voisinage souvent virulentes entre automobilistes riverains.

Notre village « rue » est arrivé à saturation d'une part, car les habitations sont directement construites sur la limite empêchant tout aménagement et, d'autre part, chaque famille possédant deux voire trois voitures par famille. La municipalité essaye d'y répondre dès que c'est possible : aménagement de place de parking à l'impasse des Châtaigniers et précédemment par la démolition de la maison dite « Kapps ».

Mais nous avons aussi un souci de sécurité. Le stationnement, sur les trottoirs, des deux côtés de la rue, aux endroits étroits du village pose un réel problème de sécurité du cheminement des piétons, des enfants et des poussettes. Sans compter sur la gêne, voire l'impossibilité aux bus scolaires ou de semi-remorques de passer.

Dans ce cadre, la municipalité a décidé de mener une étude afin de privilégier le cheminement et la sécurité des piétons et handicapés, tel que nous le demande la loi notamment dans les passages étroits du village.

Cela passera, inévitablement par des suppressions de place de parking et des redéploiements.

A tous de faire des efforts, dans la bonne entente !

La sécurité, c'est l'affaire de tous !



Sécurité voleurs : Conseils aux séniors

Les seniors étant trop souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs, cette rubrique a été créée pour vous apporter quelques conseils pratiques.

Des règles simples de vie en société permettent de se prémunir contre les actes malveillants.

Les collectivités locales, les partenaires associatifs, mais aussi les policiers et les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés. N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

L'isolement est un facteur d'insécurité. Adhérez à la vie locale et associative de votre commune. Rencontrez d'autres personnes susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

Numéros utiles

- **Numéro d'urgence : 112**
 - **Police / Gendarmerie : 17**
 - **Pompiers : 18**
 - **SAMU : 15**
 - **Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705**
 - **Opposition chéquier : 0 892 683 208**
 - **Infos escroqueries : 0 811 020 217**
 - **Téléphone portable perdu ou volé :**
 - **SFR : 1023**
 - **Orange : 0 800 100 740**
 - **Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00**

Le vol par ruse

Ce type de vol est réalisé par des individus qui usurpent une qualité, appelé aussi vol à la fausse qualité.

Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte : méfiez-vous de faux employés EDF-GDF, de la Poste, de France Télécom, des faux policiers ou gendarmes et autres usurpateurs de qualité. Exigez la présentation de la carte professionnelle, quitte à vérifier téléphoniquement la réalité de la mission.

Demandez à voir la carte professionnelle, même si la personne est en tenue d'uniforme.

Soyez très vigilants envers les personnes susceptibles de vous proposer des services à domicile.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.



Protégez votre domicile

- Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.
- En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
- Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



L'aménagement forestier - Tournée Forestière

Le 20 septembre, les maires des communes de Saint-Jean et d'Eckartswiller ont proposé aux conseillers municipaux de visiter la Forêt Indivise, appartenant pour parts égales à l'État, via l'ONF, et aux deux communes. Eric Muller, Chef de Triage basé à l'agence ONF de Saverne, installé dans la maison forestière d'Eckartswiller et qui connaît les forêts de longue date a dirigé la visite. Dans le cadre de l'aménagement forestier concrétisé par un document de gestion établi pour 15 ou 20 ans, Eric a présenté les tenants et les aboutissants d'une gestion forestière moderne, exposée aujourd'hui aux aléas du marché mondial et a répondu aux nombreuses questions.

On sait que les forêts de la région ont été soumises au laminage de la tempête Lothar en 1999. Depuis, les propriétaires doivent consentir un effort financier considérable pour la régénérer afin que les générations futures puissent en profiter. Mais actuellement, les recettes sont minimales. Eric Muller estime encore à cinq ans au moins les travaux d'investissements nécessaires aux plantations et à la régénération.

Il a patiemment expliqué aux conseillers les différentes méthodes de plantation, d'entretien mais aussi d'exploitation des parcelles. Par exemple, il y a lieu d'élaguer

45 à 50 tiges / hectare de « Douglas » sur une hauteur de 12m permettant l'obtention de grumes de qualité supérieure nette de noeuds, apportant une forte plus-value lors de la vente des bois. Les contraintes sont nombreuses : la route forestière, la chasse, les très nombreux utilisateurs de la forêt, une exploitation ouverte à tous les opérateurs européens, les directives du Parc des Vosges du nord et du dispositif Natura 2000.

L'auditoire des élus locaux, vivement intéressé, a eu la possibilité de se renseigner sur de multiples aspects de la gestion forestière, souvent évoqués pendant les séances des conseils municipaux.

La matinée s'est terminée au Mont Saint-Michel autour d'un verre de l'amitié.

On a rappelé à cette occasion que RFF (Réseau ferré de France) a proposé un aménagement du site du Mont Saint-Michel en tant que mesure d'accompagnement des travaux de la ligne LGV. Ces équipements

(bancs, panneaux d'informations, protections) seront installés par l'ONF début 2015.

Les deux maires, après avoir remercié Eric Muller pour son engagement, ont porté un toast à l'occasion de cette heureuse initiative de rencontre entre les communes copropriétaires et mitoyennes. Effort à poursuivre, se sont-ils promis !



Fleurissement

La municipalité remercie les conseillers et conseillères municipales pour leur travail de fleurissement réalisé tout au long de l'année, sans oublier Jonathan et les habitants pour leur participation à l'arrosage.



Merci aussi aux habitants qui contribuent avec le fleurissement à améliorer l'accueil et le bien vivre dans notre commune, cela apporte une touche de couleur égayant notre quotidien.

Bibliothèque de Saint-Jean

La Bibliothèque municipale est située dans l'ancien couvent tout comme l'École municipale.

Fonds de la Bibliothèque

Le fonds de la Bibliothèque est riche de 3500 livres, dont une partie est renouvelée deux fois par an par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin. Régulièrement des nouveautés sont achetées en librairies.

www.saintjeansaverne.com

Les horaires d'ouverture :

Vendredi : de 15h 45 à 16 h 45

Vendredi : de 18 h à 20 h

Samedi : de 14 h à 15 h

Durant les congés scolaires seule la permanence du vendredi soir est assurée.



Passerelle de Saint-Jean (Périscolaire)

« La Passerelle » de Saint-Jean est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) regroupant **les écoles de Saint-Jean, Eckartswiller, Ernolsheim et Otterthal.**

Les matins et les soirs des jours d'école, les enfants auront la possibilité de participer aux jeux organisés par les animateurs ou de trouver une occupation libre. Chaque été sont organisés des journées de loisirs, des mini-camps ou mini-séjours. Vos enfants pourront vivre des expériences « au vert », s'intégrer dans un groupe et être acteur d'un projet commun.

Passerelle ST-JEAN-SAVERNE

Salle polyvalente

rue de Monswiller

67700 ST-JEAN SAVERNE

06.20.95.36.66

alsh-passerelle-sainjeansaverne@cc-saverne.fr

Coordinatrice: Viviane Kremer : 03.!!91.45.14 - vkremer@cc-saverne.fr

Internet

Le site Internet de notre commune : « <http://www.eckartswiller.fr> » hébergé par la COMCOM est opérationnel depuis plus de six mois.

Du 01/07/2014 au 16/12/2014, il y a eu 400 sessions de consultation sur notre site, soit 2 à 3 sessions par jour.

La durée moyenne d'une session, est de 4 minutes et 41 secondes.

Lors de chaque session environ 7,5 pages sont consultées.

Les sessions à partir de pays étrangers représentent 10%. Le classement par ordre décroissant est le suivant : 1^{er} Russie, 2^e ex aequo USA et Allemagne, 4^e Canada, 5^e Grande-Bretagne, 6^e Israël, 7^e Luxembourg, 8^e Belgique 9^e R Tchèque.



Avec la mise en service de ce site Internet, le conseil municipal souhaite atteindre plusieurs objectifs :

- **Vous faciliter certaines démarches / onglet « Vie Pratique » :**
 - o Papiers d'identité, location salle polyvalente, liens vers d'autres sites.
- **Vous donner accès à des informations concernant votre commune / Onglet « Vie Municipale » :**
 - o Mairie :
 - les délibérations du conseil municipal,
 - les parutions éditées par la commune,
 - la réglementation applicable pour bien vivre ensemble :
 - les arrêtés municipaux (bruit, stationnement, neige, hauteur des végétations, interdiction de brûler les déchets ménagers, ...)
 - o Urbanisme : Vous y trouvez la réglementation relative au Plan Local d'Urbanisme
 - o Ecole : Les horaires des cours et du bus pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal « SAINT-MICHEL »
- **Vous informer sur la vie de nos associations / Onglet « Vie Associative ».**
- **Valoriser notre patrimoine touristique et culturel / Onglet Culture et Patrimoine.** Dans cette partie, vous trouverez un descriptif avec photos, des principaux vestiges, points de vue, église, oratoires, rochers remarquables, ainsi que leurs emplacements respectifs, l'idée étant de susciter l'envie de venir visiter notre commune.

Ce site est aussi un lien entre les habitants et la commune, ainsi qu'un moyen de faire circuler l'information. La page d'accueil comprend une colonne manifestation et une colonne actualité, qui sont alimentées en fonction des événements (fêtes, travaux, ..).

Enfin, ce site est également le vôtre, c'est-à-dire celui de tous les habitants d'Eckartswiller. Nous vous invitons à le faire vivre en le consultant régulièrement. Il vous est également possible, si vous avez des documents susceptibles d'alimenter une rubrique ou des informations utiles à l'ensemble de vos concitoyens de les proposer par Mail mairie.eckartswiller@wanadoo.fr à la Mairie.

La municipalité se réservera néanmoins ensuite le droit de publier ou non les documents ou informations proposés.

LGV EST

Les travaux de génie civil (plateforme, ponts, talus, viaducs, tunnels, drainage, ...) sont maintenant achevés depuis plusieurs mois.

La pose des équipements ferroviaires se poursuit et devrait être terminée vers fin juin 2015.

Pose des rails et traverses

La pose des voies démarrée à Réding en Octobre 2013 a atteint le secteur de Beaudrecourt, lieu de jonction avec la LGV déjà en service depuis mars 2014. Ensuite la pose a continué en direction Strasbourg, pour atteindre Vendenheim, lieu de jonction de la LGV avec la ligne classique vers fin Octobre 2014.

Il reste à finaliser la pose du ballast et le nivellement du rail.

Alimentation électrique en 25 000V de la caténaire

Ces installations sont réalisées à plus de 60%

Cette opération comprend la pose des poteaux caténaires, la mise en place des consoles, des haubans, des anti-balançants, ainsi que le déroulage des fils de contacts, des câbles porteurs, des feeders d'alimentation et des câbles de mises à la terre. Ces équipements comprennent aussi les sous-stations électriques qui alimentent la LGV à partir du réseau ERDF.

La signalisation ferroviaire, la radio sol train GSM-R (GLOBAL SYTEM FOR MOBILE COMMUNICATION RALWAYS) et télécommunications

La LGV sera équipée d'un double système de signalisation.

- Le système français TVM (TRANSMISSION VOIE MACHINE) 430.
- Le système Européen interopérable ERTMS (EUROPEAN RAIL TRAFFIC MANAGEMENT SYSTEM) Niveau 2.

Les équipements de signalisation et de communication, sont reliés par des artères de câbles au Poste Central de Pagny-sur-Moselle. Ce dernier commandera alors l'ensemble des 406 km de la LGV reliant Vaires dans la banlieue parisienne à Vendenheim.

Après fin juin 2015, débiteront les essais du TGV avec une montée en vitesse progressive.

La mise en service commerciale est prévue début avril 2016.

Quelques chiffres pour les 106 km de ligne nouvelles :

- 474 km de rail
- le tunnel de Saverne long de 3,9 km
- 1 million de tonnes de ballast
- 18,5 millions de m³ de déblai
- 12,5 millions de m³ de remblai
- 395 000 traverses en béton armé monoblocs

Plus d'informations sur le site : www.lgv-est.com



Les fouilles archéologiques sur le tronçon LGV

Les fouilles archéologiques préventives réalisées avant les travaux sur le tronçon de la LGV ont permis la découverte d'objets « là sous nos pieds ».

La ministre de la Culture et de la Communication, Fleur PELLERIN, a inauguré le 8 novembre au musée du Pays de Sarrebourg l'exposition sur l'ensemble de ces découvertes. (Exposition du 8 novembre 2014 au 31 août 2015).

www.sarrebourg.fr/Culture/musee

(Photo : Manche de clé en bronze découvert sur le site de la villa gallo-romaine de Conthil (Moselle))



Un village gallo-romain aux portes du tunnel LGV (Article DNA du 10/12/2014)

A 100 m de la sortie ouest du tunnel du TGV, à travers les Vosges, se trouve un site qui n'était longtemps connu que pour l'immense rocher à cupules des Stampfloecher dans la forêt indivise de Saint-Jean-Saverne, sur le ban de la commune d'Eckartswiller. Ce site, identifié à partir de 1997, dévasté par l'autoroute A4, puis par la tempête Lothar du 26 décembre 1999, n'a été dégagé qu'à partir de 2001. On a reconnu alors une nécropole gallo-romaine, un habitat, plusieurs carrières de grès et, en 2009, un culte de Mercure.

Un circuit archéologique a été mis en place pour les randonneurs. Mais les sondages préparatoires aux travaux du tunnel ont provoqué une saignée de 8 m de large sur le site de la nécropole et ensuite la terrasse de cette nécropole a été le seul site disponible pour le matériel du chantier.

Des carrières de grès spécialisées dans la fabrication de meules entourent le rocher à 40 cupules sur la partie sommitale des Stampfloecher. Ce rocher a alimenté des légendes et fait croire à ces rites druidiques. En fait, les cupules, creusées par les carriers, servaient à retenir de l'eau. On avait trouvé aussi une prétendue « pierre à sacrifices », en réalité un cuveau cassé. La tornade de 1999, en déracinant hêtres et épicéas, a dégagé le front de taille de la carrière ouest, la plus importante. On y voit les traces d'extraction de gros blocs, jusqu'à 95 cm de front, 95 cm de profondeur et 150 cm de hauteur. Les blocs étaient détachés à l'aide de coins de fer. On logeait les coins par un rainurage peu profond à intervalles réguliers, puis on procédait à un rainurage étroit pour détacher les blocs et à un rainurage large et profond sur 4 m de longueur pour obtenir des blocs cubiques. Les blocs cassés en oblique étaient laissés sur place. Les débris de meules encombrant le site.

L'habitat de la Rothlach

En 1999, on a repéré un bâtiment dont la façade d'au moins 8 m de long est orientée au nord-ouest à cause de la contrainte d'une terrasse étroite. Il a un seuil de porte charretière, précédé d'une série de blocs de grès en pente vers l'extérieur ; à l'angle nord-est, un autre seuil de porte, d'une largeur d'un mètre, a révélé l'emplacement

d'un montant et d'un gong de porte. Des débris de tuiles plates ont été retrouvés ainsi qu'un denier d'argent de Julia Domna, femme de Septime Sévère qui a régné de 197 à 211.

Le site a été abandonné au moment de la grande crise de l'Empire romain vers 230. De part et d'autre de l'habitat s'étendent deux terrasses aménagées de plus d'un hectare chacune, des tas d'épierrement antiques ont été retrouvés.

La nécropole gallo-romaine de la Rothlach

C'est en 1996 que J. J. Ring a repéré un mur de clôture d'un enclos funéraire à la Rothlach, à 100 m de la tête ouest du tunnel TGV. La tornade du 26 décembre 1999 a rendu le site inaccessible jusqu'en 2001. Le déracinement d'épicéas a excavé certaines tombes. Quatre structures funéraires, orientées vers le nord-ouest, sur une terrasse aménagée, ont été identifiées, mais il y en a peut-être d'autres.

On a trouvé de gros blocs de grès, bruts de taille, une stèle maison inachevée basculée pour former une clôture et une stèle maison fracturée de grande taille (L : 132 cm, H : 132 cm, l : 63 cm). La plupart de ces tombes sont pauvres ; la crémation des corps y a été très poussée et les cendres ont été mises dans des cruches.

Cependant les maîtres du domaine avaient des tombes riches, vandalisées peu après leur mise en place, comme l'indiquent les cassures nettes des fragments de sculptures retrouvés, dont une main droite sortant d'une large manche et tenant un outil en équerre. On a trouvé une tête féminine très classique, au sourire énigmatique et aux cheveux bouclés au fer à friser retombant en torsades sur le front. Cette coiffure à chignon a été mise à la mode dans la seconde moitié du II^e siècle. Le front ridé et les plis à la commissure des lèvres indiquent une femme âgée.

En contraste, un portrait d'homme de facture déjà « cubiste » répond à un art populaire gaulois rebelle au classicisme romain : bouche à peine ébauchée, nez proéminent aux arêtes en cône, ligne de chevelure en arc de cercle, oreille en saillie, coups de ciseau pour indiquer la barbe. Des fragments de vêtements drapés ont été retrouvés, tantôt de facture classique, tantôt très schématisés.

Pour en savoir plus J. J. Ring, « L'établissement gallo-romain des Stampfloecher-Rothlach. Site inédit des sommets vosgiens, dans la Forêt Indivise Saint-Jean », Pays d'Alsace, 207a, 2004 et « Le sentier archéologique Rothlach-Stampfloecher », 211, 2005.

Site de stockage et de broyage de déchets verts

Du nouveau : pour une meilleure gestion du site, la commune d'Ottersthal a décidé conjointement avec la commune partenaire d'Eckartswiller d'instaurer une vignette identifiant les véhicules privés de nos deux communes. Cet autocollant est à apposer visiblement sur votre véhicule.

Au nombre d'un par foyer et valable 2 ans (2015-2016), il vous sera remis en mairie contre une participation de 1 €.

Rappel du règlement (extrait de l'arrêté du 22 août 2013)

Article 1^{er} : Rôle du site de déchets verts

La Commune d'OTTERSTHAL a créé sur son territoire avec le soutien du SMICTOM de la région de SAVERNE, un site de stockage et de broyage de déchets verts destiné à recueillir des branchages, tontes de gazon, feuilles mortes...

Article 2 : Accès au site

Une convention de mise à disposition du site a été signée avec la commune d'ECKARTSWILLER.

Le site est exclusivement réservé aux habitants et aux services communaux de ces deux communes. Les usagers du site doivent pouvoir justifier à tout moment de leur domicile à un élu de la commune d'OTTERSTHAL.

Les déchets verts des professionnels sont strictement interdits, même s'ils proviennent de travaux d'entretien réalisés chez un particulier de l'une ou l'autre commune. Les professionnels ont la responsabilité de leur élimination.

L'accès au site est libre et gratuit, mais limité aux véhicules d'une hauteur inférieure à 2,20 mètres.

Article 3 : Déchets acceptés

Seuls les déchets verts issus de l'entretien des jardins et espaces verts sont acceptés sur le site :

- Tailles de haies
- Branchages
- Feuilles mortes
- Tontes de gazon
- Fleurs et plantes du jardin

Toutes les autres catégories de déchets sont interdites (souches d'arbres, bois traités, terre, gravats, métaux, pots de fleurs, plastique,...).

L'incinération de déchets est interdite (circulaire interministérielle du 18 novembre 2011).

Article 4 : Infractions au règlement

En cas de dépôts non autorisés, le contrevenant est passible d'un procès-verbal établi par le Maire ou un Adjoint au Maire conformément au Code de procédure pénale. En cas de récidive, le contrevenant pourrait se voir refuser l'accès définitif du terrain.

Enfin, en cas d'excès de dépôts non autorisés, le site pourra être fermé par la commune d'OTTERSTHAL.



En raison du rendez-vous footballistique de la finale de la coupe du monde, les conseillers municipaux ont avancé d'une heure la traditionnelle cérémonie du 14 juillet. Une nombreuse assistance à la fibre patriotique s'est rassemblée à 19 H sur la place de la mairie, malgré la météo incertaine. Heureusement, au début de la commémoration, la pluie a cessé de tomber, permettant au public de suivre l'allocution du maire, la dépose d'une gerbe au monument aux morts et l'interprétation de la Marseillaise par l'harmonie Pierre et Paul de Steinbourg.



Une petite animation musicale a précédé le verre de l'amitié partagé avec les musiciens et toute la population, sous la forme de « Freibier ». L'harmonie ayant à assurer une 2ème cérémonie à Steinbourg, a dû repartir. Le Conseiller Général Thierry Carbiener a honoré de sa présence cette cérémonie. La petite restauration assurée par les membres du Conseil Municipal a rencontré un beau succès malgré la pluie obligeant les personnes à s'abriter temporairement sous le préau et les structures en toile.

Vers 21 heures, la place s'est doucement vidée, les habitants ayant rendez-vous avec la finale de football prometteuse



La municipalité d'Eckartswiller a convié les habitants à la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale. Une quarantaine de personnes ont partagé ce devoir de mémoire pour ces valeureux soldats tombés durant la Grande Guerre, mais aussi pour les soldats tombés récemment dans les théâtres d'opérations extérieurs dans lesquels la France est engagée. Cette émouvante cérémonie empreinte de dignité s'est déroulée sous un temps brumeux bien automnal.



Dans son discours, le maire J-Jacques Jundt, rappelle qu'il est de notre devoir de se souvenir des lourds sacrifices consentis par tous ces combattants et civils qui eurent tant à souffrir de quatre années d'une effroyable guerre. Il souligne aussi qu'il est important, alors que tous les acteurs de ce conflit ont disparu, de faire vivre la mémoire de ces soldats héroïques, cela d'autant plus que les commémorations de 2014 se faisaient dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre et plus particulièrement de l'inauguration du mémorial de Notre-Dame de Lorette.

La lecture du message du Ministre délégué en charge des Anciens Combattants, Kader ARIF, précède au dépôt de gerbe et à l'observation de la minute de silence.

La Chorale Sainte Cécile, sous la direction de Maurice Bignet, rehausse la commémoration en interprétant « L'hymne à la joie » hymne officiel de l'union européenne. En effet, cette journée de 11 novembre est dédiée à la fraternité entre les peuples et à la paix.

Pour clôturer la cérémonie, toute l'assemblée s'est retrouvée, dans la salle de la mairie pour partager le verre de l'amitié.

Fêtes des Séniors 2014 et du personnel communal

En ce deuxième dimanche de l'Avent, l'équipe municipale a convié les seniors à la traditionnelle fête des aînés. Une quarantaine de personnes âgées de plus de 65 ans ont répondu favorablement à l'invitation pour partager ce moment convivial dans l'ambiance de Noël.



Après une brève rétrospective sur l'année 2014, le maire accueille les paroles d'Espérance et de joie intérieure prononcées par M. le curé Claude Breesé ; la bénédiction du repas est donnée par le Père Bernard Schutz.

Puis, l'assemblée, est invitée à avoir une pensée pour les personnes souffrantes, un instant de recueillement est marqué en mémoire des quatre concitoyens ayant quitté ce monde au cours de l'année, dont la doyenne et le doyen.



Une table festive, décorée avec goût par les conseillères municipales, accueille tous les convives qui sont invités à déguster l'entrée préparée par les conseillers, puis le plat de résistance livré par un traiteur voisin.



Le Conseiller Général Thierry Carbiener a tenu à saluer l'assemblée en fin de soirée.

Le plaisir gustatif est agrémenté par une partie récréative ; les seniors ont pu danser au son du musicien « Misoldo » Josette Pfeiffer a fait preuve de ses talents de comédienne en présentant 2 saynètes.

Manifestant leur satisfaction sur l'organisation de cette journée de fête et de rencontre, les convives se sont séparés à la nuit tombée après le tirage de la tombola richement dotée.



Visite des élus d'Eckartswiller au Sénat



A l'invitation du sénateur alsacien André Reichardt, le conseil municipal précédent s'est rendu le 12 février 2014 au Sénat pour y effectuer une visite et assister aux débats en cours. Une visite guidée nous a permis d'apprendre son histoire. Un repas dans les salons dorés et une visite rapide de quelques lieux de Paris ont clôturé cette journée.

A savoir le Palais du Luxembourg est le siège du Sénat. Construit à partir de 1615 pour Marie de Médicis, il a connu des évolutions architecturales qui l'ont peu à peu adapté

aux besoins d'une assemblée politique moderne tout en respectant scrupuleusement ce trésor exceptionnel d'architecture parisienne.



L'APÉEJE est l'association des parents d'élèves regroupant les trois villages : Eckartswiller, Ernolsheim-lès-Saverne et Saint-Jean-Saverne.



L'APÉEJE : l'association des parents d'élèves du RPI Saint Michel

L'APÉEJE a renouvelé son bureau mais le but de l'association reste inchangé : apporter une contribution financière pour les sorties culturelles et pédagogiques des enfants des trois écoles mais aussi garder un lien entre parents d'élèves et enfants à l'occasion de manifestations telles que la crémation des sapins, ou la fête de fin d'année qui n'aurait pas lieu sans l'aide des parents bénévoles qui s'investissent chaque année.

Programme 2015

Le 10 janvier 2015, la traditionnelle **crémation des sapins** se déroulera sur le parking de la salle polyvalente à Saint-Jean-Saverne. Rendez-vous à la tombée de la nuit vers 16H30 - 17 H.

Cette année nous renouvelons notre **opération fromage-produits de Franche Comté** qui a très bien marché l'an passé puisqu'elle a permis de verser 1199 euros (11€ par enfant) aux différentes

coopératives scolaires. La seconde opération débutera fin janvier pour une distribution le 9 mars. N'hésitez pas à nous demander des bons de commande à l'adresse mail suivante : apeeje@yahoo.fr. Nous vous proposons des fromages tels que : Comté-Raclette-Mont D'or...ainsi que les fameuses saucisses de Morteau et de Montbéliard.



P. Herrmann lors de la précédente crémation

Une **vente d'articles confectionnés avec les dessins des enfants** du RPI sera organisée au mois de mai.

La **fête de fin d'année** se déroulera le samedi 27 juin 2015 de 14 h à 17 h dans l'une des trois communes du RPI.

Cette liste pourra être enrichie tout au long de l'année en fonction de nos possibilités. Nous remercions toutes les personnes qui nous apportent ou nous apporteront leur soutien.

N'hésitez-pas à nous rejoindre ou à nous contacter :
apeeje@yahoo.fr ou par téléphone : 06 77 27 18 22

Sarah Demaria, **présidente** - Alexia Herrmann, **secrétaire** –
Sébastien Bernert, **trésorier** - Valérie Demaret, **vice-secrétaire**

Club de gym «la batteuse »

Les cours ont repris horaires : **Lundi**
Mardi : ZUMBA de 19h30 à 20h30
Jeudi : Step de 19h30 à 20h30

Il reste quelques places disponibles. Contacter Mme Yolande Rebstock
(03.88.91.81.67)

La chorale Ste Cécile

Nous souhaitons remercier la chorale Sainte Cécile pour sa traditionnelle participation à la cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts le 11 novembre.

Et comme évoqué les années précédentes, ce serait l'occasion pour les amateurs de chant et de musique de marquer leur attachement à cette association plus que séculaire et de rejoindre ses rangs afin d'en assurer sa pérennité.

Les donneurs de sang .. ou l'EFS s'en va...

En raison de l'effectif trop faible des donneurs de sang à chaque collecte (un minimum de 40 donneurs est demandé). L'EFS (Etablissement Français du Sang) a donc jugé non rentable son intervention et a pris la décision de ne plus se déplacer à Eckartswiller. Les donneurs sont invités à se présenter aux collectes des communes environnantes ou directement au centre de Strasbourg.

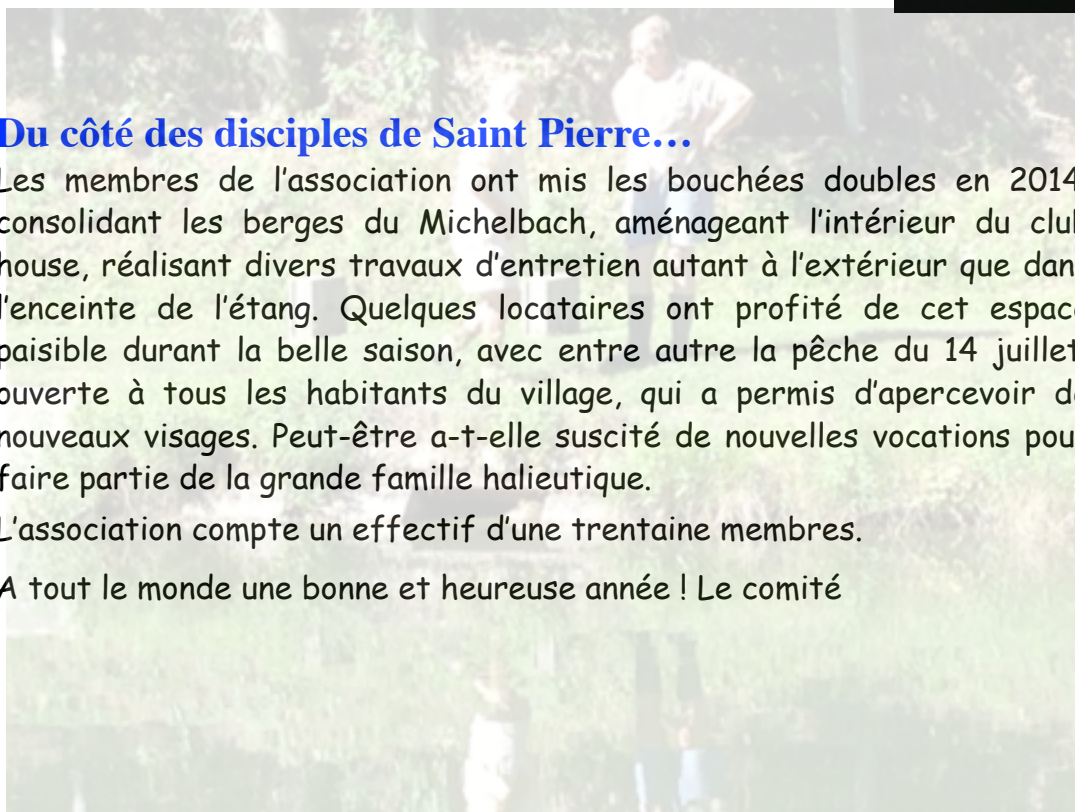


Du côté des disciples de Saint Pierre...

Les membres de l'association ont mis les bouchées doubles en 2014, consolidant les berges du Michelbach, aménageant l'intérieur du club house, réalisant divers travaux d'entretien autant à l'extérieur que dans l'enceinte de l'étang. Quelques locataires ont profité de cet espace paisible durant la belle saison, avec entre autre la pêche du 14 juillet, ouverte à tous les habitants du village, qui a permis d'apercevoir de nouveaux visages. Peut-être a-t-elle suscité de nouvelles vocations pour faire partie de la grande famille halieutique.

L'association compte un effectif d'une trentaine membres.

A tout le monde une bonne et heureuse année ! Le comité



Maison d'Accueil de l'Altenberg a besoin de vous !

La Maison d'Accueil pour Personnes Agées de l'Altenberg à ouvert ses portes le 1^{er} septembre 2014.

Nous sommes à la recherche de matériels

Nous sommes actuellement à la recherche de matériels pour pouvoir proposer aux résidents diverses animations. Qui pourrait faire don d'un lecteur CD dont il n'a plus l'usage ? Les résidents, amateurs de musique, seront ravis de pouvoir découvrir la grande variété de styles musicaux disponibles à la médiathèque.

Un partenariat avec la médiathèque

Depuis le mois d'octobre, l'équipe de la médiathèque intervient à la Maison d'Accueil de l'Altenberg. Chaque mois, un panier de documents est apporté aux résidents. Ce moment d'échanges leur permet de s'évader à travers des documentaires, des romans et par l'écoute de musiques. Cette opération est renouvelée chaque mois.



Le restaurant est ouvert à tous

Vous pouvez prendre un repas de midi, seul ou accompagné, en compagnie des résidents à condition de s'annoncer 48 heures à l'avance au 03.88.01.78.25. Le repas comprenant une entrée, un plat, un dessert, un café, une boisson est au prix de 11€.

Merci d'avance de la part de tout le Personnel et des Résidents pour votre contribution qui leur donnera le sourire et leur permettra de conserver des activités sociales.

Rester chez soi en toute sécurité et de façon confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !

Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans le logement? Le Département vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

Grâce à la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie » du Service Civique, le Conseil Général propose une visite à domicile, gratuite, de quatre personnes, Ambre, Justine, Marie et Benjamin, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

Cette équipe pourra vous aider à constituer si nécessaire un dossier de demande de subvention pour adapter votre logement à la perte d'autonomie et ainsi vous permettre de garder votre indépendance.

En effet, ils pourront vous renseigner et éventuellement engager la démarche pour obtenir les aides financières pour les travaux nécessaires (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc)

De plus, la réadaptation de votre logement est possible, facile et très largement subventionnée.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux par téléphone ou également les rencontrer lors de réunions publiques. Disponibles, mobiles et à l'écoute de vos besoins, ils seront là pour vous apporter un meilleur confort dans vos logements.

Contacts :

Conseil Général du Bas-Rhin
Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable - logement@cg67.fr

- ZIEGLER Marie & ELUSUE Justine 03.88.76.63.35 justine.elusue@cg67.fr
marie.ziegler@cg67.fr

- SCHMITT Ambre & HUBERT Benjamin 03.88.76.66.98 ambre.schmitt@cg67.fr
benjamin.hubert@cg67.fr

Exemple d'adaptation du logement :

Avant travaux



Après travaux



Conseil de fabrique - Paroisse ST BARTHELEMY

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT BARTHÉLÉMY

**En cette fin d'année 2014,
les membres du Conseil de Fabrique de notre paroisse
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année,
et surtout, que cette année s'achève avec une pointe de bonheur dans nos cœurs !**

Nous sommes satisfaits d'avoir pu vous proposer diverses manifestations dans notre village nous permettant ainsi de nous rencontrer, d'échanger, de discuter : deux soirées Tartes flambées, une au printemps, la seconde à l'automne, une vente de pâtisserie, un petit déjeuner. Seule subsiste l'annulation de la fête paroissiale par manque de participants. Le montant total des bénéfices réalisés se monte à 2 746.49 euros.

Manifestations en 2015, quelques dates à retenir et à noter sur votre agenda ou calendrier !

- **Soirée Tartes flambées du printemps** : 28 mars. Cette date correspond à la promenade nocturne « pleine lune » du Club Vosgien, randonnée qui s'achève à la salle polyvalente ;
- **Fête paroissiale** : dimanche 26 avril autour d'un pot-au-feu ;
- **Fête patronale** : dimanche 23 août, Vente de pâtisserie ;
- **Messe de rentrée** : dimanche 20 septembre, Petit déjeuner
- **Soirée Tartes flambées d'automne** : samedi 12 septembre ou 3 octobre.

Un investissement programmé

La cloche « Heidenglöckel » datant du XVe siècle d'après l'inventaire général du patrimoine est une cloche annonçant uniquement les baptêmes. En raison de l'état des parois de cette cloche abîmées par le battant, il s'avère indispensable d'envisager sa restauration prévue d'ailleurs dans le budget de la commune. Le Conseil de Fabrique a décidé de participer aux frais de restauration. La somme allouée sera déterminée dès que nous connaîtrons le montant exact de la restauration, compte tenu des subventions accordées par le Conseil Régional et/ou Général.

Historique de l'église Saint Barthélémy

Ce texte concis, que vous trouverez en page suivante, est extrait de l'inventaire fondamental d'Alsace. Il figure également sur le site de notre Communauté de Paroisses du Piémont de Saint-Michel.

HISTORIQUE DE L'ÉGLISE SAINT BARTHÉLÉMY À ECKARTSWILLER

Une église dédiée à Saint Barthélémy existe depuis le 12^e siècle. Elle peut être approximativement restituée grâce à un plan de situation dessiné par Maestlé en 1842 et un tableau de la chapelle Saint-Wendelin à Saint-Jean-Saverne. C'était un édifice de petites dimensions, composé d'une nef rectangulaire, *orientée parallèlement à la montagne*, d'un chœur de plan carré au nord-est, situé au rez-de-chaussée de la tour, d'une sacristie accolée au chœur et d'une tour de 14 m.

Construction de l'édifice

Vers 1825, l'édifice est devenu trop petit pour la population du village ; on décide de la démolir et de reconstruire une église plus vaste. Le projet est abandonné par manque de fonds, et, il faut attendre 1841 pour qu'il aboutisse. L'architecte Maestlé dresse un projet dont le devis se monte à 28 000 francs, projet approuvé par le préfet en 1843. Il propose de démolir l'ancienne nef et de reconstruire une nef et un chœur perpendiculaire à l'ancienne nef, en conservant la tour en pierres de taille qui servirait de porche. La construction de l'église est achevée à la fin de l'année 1844. La construction de la tour couverte d'un toit en bâtière est reportée par manque de fonds et sera achevée en 1845. L'édifice est consacré en 1846. En 1906, la sacristie nord est agrandie de 2 m sur 1.20 m. En 1924, le toit de la tour est remplacé par une flèche.

Quatre cloches occupent le beffroi, dont une du 14^e siècle et trois de 1923. Les vitraux réalisés par l'entreprise Ott Frères de Strasbourg sont modernes et datent de 1905.

Conclusions archéologiques

De nombreux historiens attribuent l'étage inférieur de la tour à l'époque gothique, se fondant en partie sur le millésime du bénitier encastré dans un mur du rez-de-chaussée de la tour (1431) et sur le réseau des fenêtres en arc brisé.

La description de la tour a fait apparaître que les pierres de taille de la partie inférieure de grès rose et les chaînes d'angle portent des signes lapidaires caractéristiques du 18^e siècle. En outre, la « moluration » des réseaux des fenêtres est très sèche et ne semble pas pouvoir être attribuée au Moyen-Âge. Il est donc probable que cette tour ait été reconstruite au 18^e siècle dans un style gothique qui devait s'harmoniser avec la nef du 14^e siècle. Des travaux sont mentionnés en 1736 dans le « Dorfbuch » qui indique qu'il s'agit d'un agrandissement de l'église.

Extrait de l'inventaire fondamental établi en 1966

Les démarches administratives

Demandes de cartes d'identité ou passeports

Nous vous conseillons de vérifier la validité de vos papiers d'identité (carte nationale d'identité, passeport).

En effet, le délai actuel pour l'établissement de ces papiers varie entre 5 et 8 semaines dès la constitution complète du dossier en mairie (le dossier est envoyé et traité à la sous-préfecture). A l'approche des vacances et des examens de fin d'année scolaire, les dossiers sont plus nombreux et les délais plus longs.

Nous rappelons que les demandes de passeports biométriques sont à déposer en Mairie de Saverne (il y a lieu de prendre rendez-vous).

Elections 2015

Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014

Comme chaque année, nous vous rappelons les formalités d'inscription sur la liste électorale :

Pour pouvoir voter en 2015, pensez à vous inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre 2014.

La procédure de révision des listes électorales n'a pas été à ce jour modifiée.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

Aussi, veuillez-vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile (par exemple : avis d'imposition, quittances de loyer, factures d'eau, de gaz ou d'électricité...).

Modalités d'inscription :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et justificatif de domicile) avant le mercredi 31 décembre 2014,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription agréé disponible sur les sites du ministère de l'intérieur (www.interieur.gouv.fr), une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Les documents doivent être parvenus à la mairie avant le 31 décembre 2014.**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement utile.

Les échéances électorales de l'année 2015 :

- élections cantonales : 22 et 29 mars 2015
- élections régionales : décembre 2015

GÉNÉALOGIE ECKARTSWILLER et SAINT-JEAN SAVERNE PUBLICATION

Comme promis dans l'article de l'année dernière, la lecture de l'intégralité des actes de nos deux communes déposés aux Archives Départementales couvrant une période de plus de 300 ans, légalement limitée à 1937, pour lister et relier toutes les personnes ayant habité nos deux villages ou mentionnées comme parents venant d'une autre commune est depuis peu terminée.

Ainsi a été créé ce livre qui n'est pas seulement un simple dictionnaire sur deux communes comptant plus de mille huit-cents patronymes et quatorze mille personnes.

Il est dédié à André EHRHARDT (1929-2014) qui a initialisé la numérotation des WURMSER Joseph par son grand-père, né en 1861 à Eckartswiller, ce qui est le moindre des hommages qu'on puisse lui rendre, et à mon aïeul au rang 4 Sébastien WURMSER (1804-1885) qui fut Maire de cette commune entre 1849 et 1865, tout comme son fils Michel (1843-1904) entre 1891 et 1904 et dont on trouvera détaillés dans le livre nos liens de parenté.

Un si vaste puzzle qui reste ouvert dans deux directions, le passé et le devenir, n'aura pas de fin. Incomplet par essence : à vous de le compléter et le corriger. Si cela encourage des vocations ou les fédère, surtout chez les plus jeunes, alors le pari non formulé sera gagné. Je serai heureux de recevoir des précisions et corrections de vos familles : vers une édition complétée avec l'autorisation des descendants pour des renseignements entre 1938 et aujourd'hui.

Le sommaire résumé de ce volumineux ouvrage de 557 pages, présenté ci-dessous, de par l'ancrage de l'auteur par les deux branches de sa famille KUHN et WURMSER au cœur des deux villages, a pour objet de mettre à disposition de toutes les familles les éléments de généalogie et de faire comprendre la variété des thèmes nouveaux abordés à la frontière de la généalogie et de l'histoire.

SOMMAIRE

***préface de M. Jean-Jacques JUNDT Maire d'Eckartswiller
préface de M. Henri WOLFF Maire de Saint-Jean Saverne***

la parole à l'auteur : les Wurmser de Jarville

PATRONYMES DE NOS DEUX VILLAGES

LISTE des 1937 PATRONYMES par ORDRE ALPHABETIQUE
BRANCHES INDEPENDANTES ANCETRES COMMUNS

CLASSEMENT DES 540 LIEUX CITES

DICTIONNAIRE DES HABITANTS

LISTE ALPHABETIQUE DES 14629 PERSONNES
LISTE DES 1293 PRENOMS

DONNEES COMMUNES

LISTE des METIERS
METIERS AVANT et APRES 1789
REPARTITION DES PERSONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE
DENOMBREMENT ANNUEL POUR LES DEUX COMMUNES
NOMBRE de MARIAGES, NAISSANCES et DECES
LES FAMILLES NOMBREUSES
UNE BELLE DESCENDANCE : UN COUPLE FONDATEUR

DONNEES SPECIFIQUES A CHACUN DES VILLAGES

ECKARTSWILLER IL Y A 150 ANS

DEPOUILLEMENT de 4 RECENSEMENTS entre 1836 et 1880

ANCIENS NUMEROS DES MAISONS ET LEURS HABITANTS DE L'EPOQUE

PATRONYMES SPECIFIQUES

AUTRES COMMUNES D'ORIGINE MENTIONNEES

PRETRES MAIRES INSTITUTEURS ENFANTS nés JUMEAUX

COMPARAISON du NOMBRE D'HABITANTS AVEC LES COMMUNES VOISINES

ANCETRES COMMUNS

LIENS ENTRE PARENTS

TABLEAU des LIENS des FAMILLES WURMSER et KUHN

SOURCES DES ARCHIVES



Collecte des déchets



Jour de collecte des ordures ménagères :
Mardi



Jour de collecte des recyclables :
Jeudi des semaines impaires

Emplacements des conteneurs à verre :
Lieu dit OBERHOF
rue de Monswiller (Salle polyvalente)

Un conteneur pour vêtements usagers installé dans notre commune

Le SMITOM, dont notre Commune est membre, invite à ne plus jeter à la poubelle les vêtements- linge de maison-chaussures.

A cet effet, la commune vient de faire installer un point d'apport volontaire situé à côté de la salle polyvalente, rue de Monswiller.

Ce concept permet une réutilisation maximale des TLC à travers différentes filières (97 % pouvant être réemployés et recyclés).

Les Textile-Linge-Chaussures en bon état profitent aux plus démunis jusque dans le Tiers Monde tandis que les pièces de moindre qualité sont transformées en chiffons, en matière de rembourrage, mais aussi en fil et en matériaux d'isolation et retrouvent ainsi une seconde vie en étant réutilisés dans les industries en tant que matières premières, tout en créant des emplois dans ces filières.



Taxes communales... Taux d'imposition 2014

Fiscalité locale

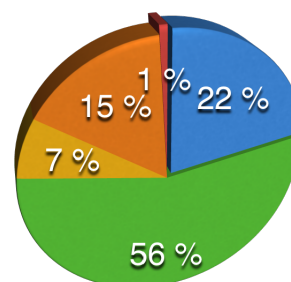
Le Conseil Municipal, lors de sa séance budgétaire du 17 mars dernier a décidé d'augmenter les taux d'imposition 2014 des taxes communales d'habitation (TH), foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB), de 1,91 %

Les taux ont été fixés comme suit :

TAXES	TAUX	PRODUITS
TH	8.61%	36 136
TFB	8.41%	28 291
TFNB	56.68%	17 571
TOTAL :		81 998

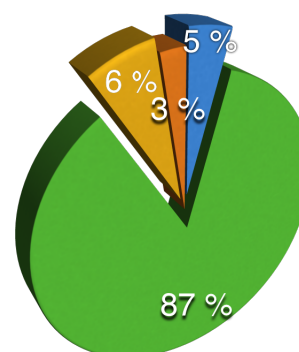
Investissements:

Recettes Investissement	montant	
Excédent investissment reporté	52441	22 %
virement de section fonctionnement	132000	56 %
dotations, fonds divers	16059	7 %
subvention d'investissement	35200	15 %
emprunts et dettes assimilées	2000	1 %
Total	237700	



- Excédent investissment reporté
- virement de section fonctionnement
- dotations, fonds divers
- subvention d'investissement
- emprunts et dettes assimilées

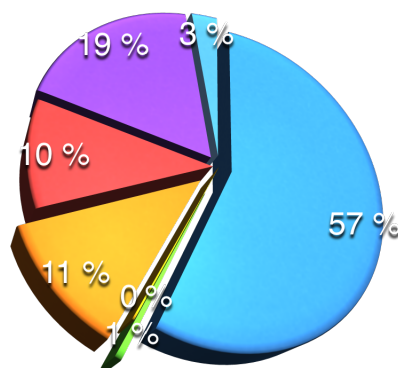
Dépenses Investissement	montant	
immobilisations incorporelles	10700	5 %
immobilisations corporelles	205900	87 %
remboursement d'emprunt	15100	6 %
dépenses imprévues	6000	3 %
Total	237700	



- immobilisations incorporelles
- immobilisations corporelles
- remboursement d'emprunt
- dépenses imprévues

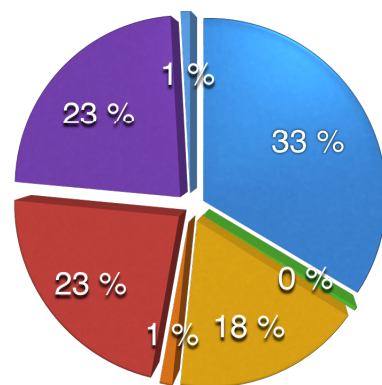
Fonctionnement

Recettes Fonctionnement	montant	
Excédent antérieur reporté	321179	57 %
produits exceptionnels	3100	0,5 %
atténuation de charges	1000	0,2 %
autres produits gestion courante	62300	11 %
dotations & participations	56634	10 %
impôts & taxes	107221	19 %
produits des services du domaine	15366	3 %
Total	566800	



- Excédent antérieur reporté
- produits exceptionnels
- atténuation de charges
- autres produits gestion courante
- dotations & participations
- impôts & taxes
- produits des services du domaine

Dépenses Fonctionnement	montant	
charges à caractère général	188700	52 %
charges exceptionnelles	2000	0,3 %
charges de personnel	101800	14 %
dépenses imprévues	7000	1 %
virement à la section investissement	132000	17 %
autres charges gestion courante	130600	16 %
charges financières	4700	1 %
Total	566800	



- charges à caractère général
- charges exceptionnelles
- charges de personnel
- dépenses imprévues
- virement à la section investissement
- autres charges gestion courante
- charges financières

Etat Civil 2014

Naissances :

Juliette HOLTZ	01.09.2014
Lucile WALLIOR	03.10.2014
Lara MEYER	05.10.2014
Séléna POUYSSEGUR	11.10.2014
Elyo HERTRICH	21.11.2014



Décès :

Roger BOUZENDORFFER	86 ans	01.01.2014
Etienne STEIB	93 ans	02.03.2014
Louise BAUER, née HENRY	100 ans	06.03.2014
Roger MONZEL	82 ans	18.04.2014

Mariages :

Pierre OLYMPIO et Zounvé KOKOYE	16.05.2014
Jean-Louis VIDONI et Thérèse POIRIEZ	21.06.2014
Thierry HOLTZ et Marie MULLER	21.06.2014
Jean-Marc BRECKLE et Hortense OBER	19.07.2014
Arnaud PREVOST et Emilie JUNG	16.08.2014



GRANDS ANNIVERSAIRES de 2014



95 ANS

Marie-Anne HAEGEL	20.09.1919
-------------------	------------

85 ANS

Suzanne GILLE	28.01.1929
Florence GRIES	14.06.1929
Eugène GRIES	05.09.1929
Helma BOUZENDORFFER	12.09.1929
Marianne KUNTZNER	04.11.1929
Clémentine GOETZ	15.12.1929



80 ANS

Eugène WAGNER	20.08.1934
Fernand FAESSEL	27.09.1934



Noces d'or

Marguerite et Robert MENG	09.10.1964
---------------------------	------------



La crèche de l'église (43e édition)

Conçue et créée par Daniel Drach en 171, l'actuelle crèche est dimensionnée pour s'intégrer dans le chœur de l'église.

Comme chaque année, Jean-Claude et Alfred ont monté cette crèche adossée à un fond de sapins coupés dans la forêt indivise, par des conseillers municipaux et quelques autres

cherchés chez un particulier.
Durant ces 43 années, plusieurs bénévoles ont offert leur temps et savoir-faire dont Antoine Brenckle, Claude Ott, Claude Espezel.
Merci à eux pour leur engagement à partager la Lumière de Noël avec les villageois.



L'Amicale des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours Principal de SAVERNE

Remercie la population d'Eckartswiller pour la générosité de son bon accueil à l'occasion de la vente des calendriers 2015



Renseignements Utiles URGENCES

GENDARMERIE/Police	17
POMPIERS	18
SMUR (Service Mobile Urgence)	15
GAZ urgence 24/24h	0810 433 068
ELECTRICITE de Strasbourg	03 88 18 74 00
EAU et ASSAINISSEMENT urgence	03 88 19 97 09

SERVICES PUBLICS

MAIRIE Eckartswiller Téléphone FAX	73, rue Principale	03.88.91.12.85 03.88.91.89.51
ECOLES	71 rue Principale ECKARTSWILLER 30 rue de l'Eglise ST JEAN SAVERNE 93 rue Principale ERNOLSHEIM/SAV	03.88.71.24.54 03.88.71.22.03 03.88.70.05.89
SALLE POLYVALENTE	Rue de Monswiller ECKARTSWILLER	03.88.71.21.56
ONF Maison forestière Eckarswiller	Rue de Bonne-Fontaine	03.88.91.15.82
Communauté de Communes de la Région de Saverne	12, rue du Zornhoff SAVERNE	03.88.71.12.29
COMETTE	Transport collectif à la demande	03.88.71.78.82
DECHETTERIE	6, rue Gustave Goldenberg SAVERNE N° vert :	08.00.39.92.64
Syndicats intercommunaux (SMICTOM, Eau, Assainissement..)	10, rue des Murs SAVERNE	03.88.91.66.98
HOTEL DES IMPOTS	11, rue Ste. Marie SAVERNE	03.88.03.12.50
TRESORERIE PRINCIPALE	14, rue du Tribunal SAVERNE	03.88.01.86.50
TRIBUNAUX	7, rue du Tribunal SAVERNE	03.88.71.61.51
ASSISTANTE SOCIALE (Conseil Général - Unité Territoriale d'action médico-sociale de Saverne)	39, rue de Dettwiller SAVERNE	03.69.33.20.00
SNCF voyageurs Trafic- Horaires – Billet - Service	Gare de SAVERNE	36.35
L'OCEANIDE	10, rue du Centre Nautique SAVERNE	03.88.02.52.80
POMPIERS	Centre de secours SAVERNE	03.88.91.27.22
GENDARMERIE	29a, Rue St. Nicolas SAVERNE	03.88.91.19.12
CENTRE HOSPITALIER	19, rue de la Côte - SAVERNE	03.88.71.67.67

ELECTRICITE DE STRASBOURG accueil	26, Bd. du Président Wilson STRASBOURG	03 88 20 60 20
EAU et ASSAINISSEMENT accueil	5, rue de l'Artisanat SAVERNE	03 88 71 60 70
EDF-GDF accueil		09 69 324 324

CULTES

PRESBYTERE catholique	2, rue du Presbytère STEINBOURG	03.88.91.14.34
PRESBYTERE protestant	20 rue de la Girafe MONSWILLER	03 88 91 22 54

L'actualisé de la COMCOM

Déménagement

Une page se tourne, depuis sa création en 1992, le District puis la CCRS étaient établis au 10 rue des Murs, à Saverne. Progressivement l'administration a fini par occuper tous les locaux disponibles et à gravir les étages de l'immeuble. Mais le manque de place et surtout les questions de sécurité et d'accueil du public ont nécessité la recherche de nouveaux locaux. Une opportunité s'est présentée au 12 rue du Zornhoff, à proximité de la Maison de l'Emploi. Ce déménagement dans des locaux fonctionnels était également indispensable à la poursuite de la mutualisation qui suppose de réunir des agents de la CCRS et de la Ville. Pour les élus, ce déménagement n'est cependant qu'une étape, la construction d'un bâtiment est en projet...



Mutualisation : vers le rapprochement des administrations

Qu'est-ce que la mutualisation ? il s'agit de la création de services communs, regroupant des agents de diverses collectivités et travaillant pour ces collectivités, qui se répartissent ensuite le coût de fonctionnement de ces services. Objectif : renforcer les compétences des équipes, gagner en efficacité et à terme générer des économies.

Entre la CCRS et la ville de Saverne, la mutualisation fait son chemin. La démarche est initiée en 2011, date à partir de laquelle les deux collectivités se « partagent » le même Directeur Général des Services, M. Fabrice Helmstetter.

En 2012 a lieu la création de deux services communs, le service informatique et le service communication.

Une convention permet d'évaluer les résultats obtenus et de définir des règles de calcul pour la répartition des coûts, entre la ville et la CCRS. Un comité de pilotage composé d'élus des deux collectivités suit ce dossier.

Depuis janvier 2015, la création d'un important service commun en charge des domaines suivants est expérimentée :

- Finance, comptabilité, contrôle de gestion
- Achat et marchés publics
- Affaires générales, Prévention des risques professionnels
- Ressources humaines, formation et paye du personnel

Les services ainsi mutualisés entre la ville et la CCRS représentent désormais un effectif de 20 salariés. Des objectifs de mise en cohérence du fonctionnement des deux administrations, de regroupement des moyens humains sont clairement affichés. A terme, la démarche de mutualisation pourrait s'ouvrir à d'autres communes de la CCRS, le principe d'une intercommunalité c'est bien de faire ensemble ce qu'on ne peut faire en restant seul !

De nouvelles entreprises au Martelberg : VPCF et CTRI

La société **CTRI** (Conseil Technique - Représentation Industrielle) est la prochaine entreprise qui s'implantera au Martelberg. Elle est spécialisée dans la distribution de grandes marques de pompes industrielles et de flexibles, en ayant une capacité d'expertise pour accompagner ses clients par des études techniques. Son bâtiment de 550 m² est en phase d'achèvement et l'équipe d'une dizaine de personnes devrait bientôt investir les nouveaux locaux.



L'entreprise **Vins de Propriété et Châteaux de France**, VPCF, a acquis 4 hectares au Martelberg afin de poursuivre sa croissance. Elle est spécialisée dans la commercialisation de vins pour la grande distribution, aussi bien en France qu'à l'étranger. VPCF, actuellement implantée à Monswiller (rue du Baron Chouard), propose plus de 5.000 vins différents et est en capacité, grâce à un système de « picking », de composer des palettes de 100 vins distincts. Concernant les éléments immobiliers, V.P.C.F. a lancé la construction de près de 10 000 m² de locaux (de stockage et de conditionnement) dont 850 m² de surface de bureaux. Son projet comporte d'ores et déjà un schéma d'extension de 5.300 m² de locaux qui viendraient s'ajouter aux surfaces existantes. Dossier à suivre !

Enfin, d'autres demandes d'implantation sont en cours d'analyse par le Comité de Pilotage de cette Plate – Forme départementale d'activités.

Garder nos territoires vivants : la création d'un nouveau Réservoir de Biodiversité

Un schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sera adopté prochainement pour l'Alsace, au terme de quatre années de procédure. Ce schéma fait l'inventaire de nos richesses écologiques et identifie des secteurs stratégiques à préserver, les **Réservoirs de Biodiversité**. Afin de permettre à ces réservoirs de remplir leur fonction, de rester des espaces vivants, le schéma instaure des connexions, les Trame Bleues (aquatiques) et Vertes (terrestres) faisant office de corridors écologiques.



Pour le territoire de la région de Saverne, les espaces de prés et de vergers, qui restent importants sur le secteur du piémont des Vosges, n'étaient pas classés en « **RB** ». A l'initiative de M. Jean-Claude Distel engagé dans la préservation des vergers de Thal-Marmoutier (commune dont il est le maire), une démarche globale de préservation a été entreprise. Rapidement onze autres communes de la CCRS ont proposé de classer des secteurs qui ne seront pas ouverts à l'urbanisation et qui présentent des qualités naturelles remarquables. Ce zonage indique une volonté de préserver notre cadre de vie, de trouver des principes d'équilibre entre la biodiversité et l'aménagement. Il est en effet prévu que les collectivités bénéficient d'un accompagnement des services de l'Etat et de la Région afin de prendre en compte des objectifs de préservation dans le cadre des RB, tout en poursuivant leur développement...durable.

Opération Vergers Solidaires d'Alsace

Des aides pour les propriétaires de vergers

La période de plantation des arbres fruitiers et d'entretien des vergers va commencer, à l'approche de l'hiver et ce jusqu'au printemps. L'opération Vergers Solidaires d'Alsace, engagée l'année dernière sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne se poursuit, pour une 2^{ème} « campagne de sensibilisation et d'actions ».

Il s'agit en effet d'inciter les propriétaires, moyennant des aides importantes, à planter des arbres fruitiers hautes - tiges, à entretenir les vergers existants et à planter des haies pour favoriser la bio – diversité.

L'objectif est de sauvegarder les vergers hautes tiges qui font encore partie de notre patrimoine paysager, d'inciter les habitants à valoriser les fruits, mais aussi de proposer du travail à des salariés en insertion. En effet, les travaux de taille des arbres sont confiés à une entreprise d'insertion, Entraide Emploi, et les salariés n'interviennent dans les vergers qu'après avoir suivi une formation en arboriculture. Des moniteurs arboricoles accompagnent ensuite les équipes sur le terrain pour superviser le travail et parfaire les apprentissages. Les associations d'arboriculteurs du secteur participent par ailleurs à l'animation de l'opération en conseillant les particuliers et en regroupant les commandes d'arbres auprès de pépiniéristes certifiés.

Les actions « Vergers Solidaires » se déclinent principalement en trois axes :

- Restauration et entretien des vergers hautes - tiges avec le concours d'une entreprise d'insertion, subvention de 80 % du coût des travaux
- Plantation d'arbres hautes - tiges, subvention de 50 % sur l'achat des fruitiers
- Plantation de haies refuge pour la faune, 70 % de subvention sur l'achat des plants

Les propriétaires intéressés par l'opération sont invités à se faire connaître auprès de la CCRS.

Un dossier sera à constituer avant toute réalisation. Pour plus de renseignements, contactez la communauté de communes au 03 88 71 61 17 ou par courriel à faveline@cc-saverne.fr

Un peu de politique

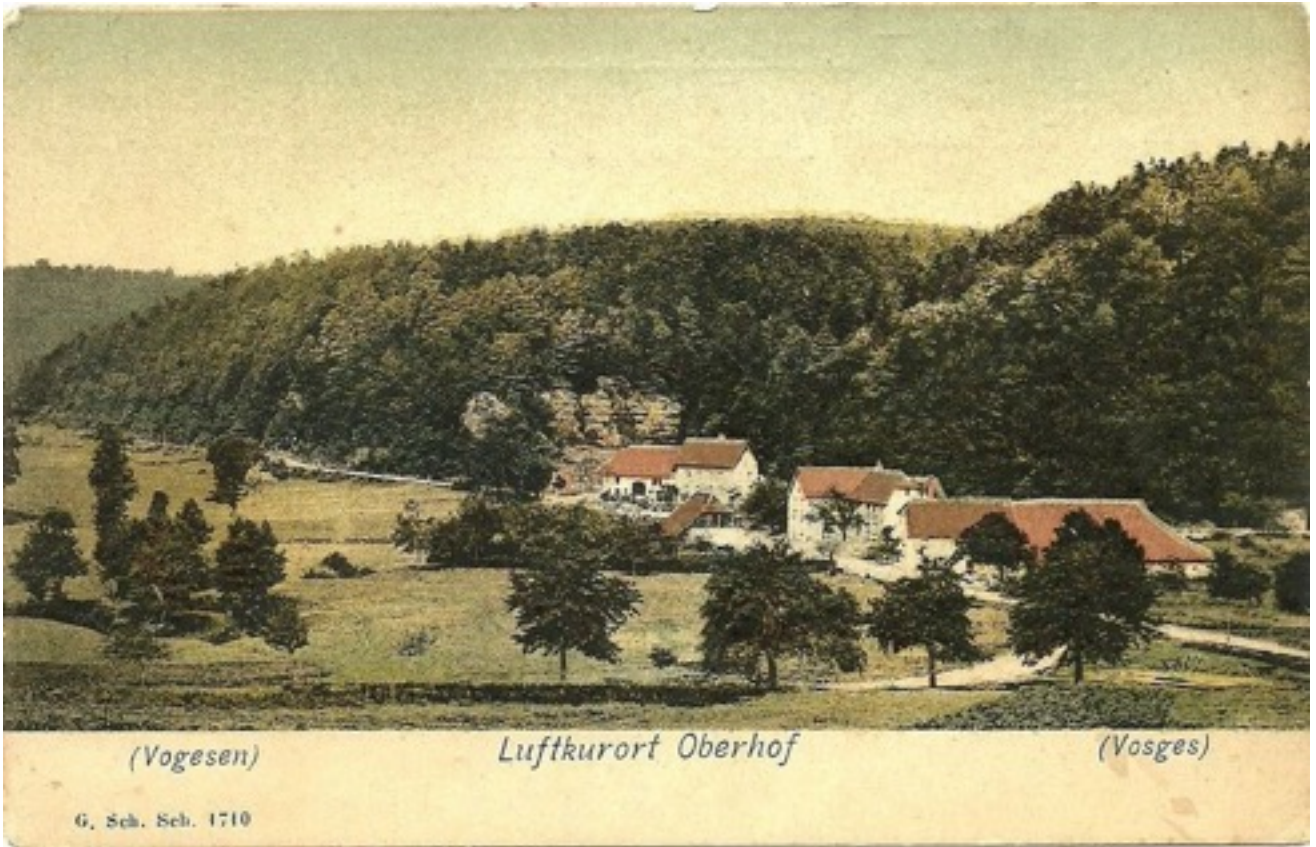


Lors du congrès des maires auquel ont assisté J-Jacques Jundt et J-Paul Pfeiffer, les maires d'Alsace (d'ailleurs avec le plus fort taux de représentativité départementale sur l'ensemble des départements) ont manifesté leur opposition à la création de la Méga région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne. Ceint de leur écharpe tricolore, ils ont manifesté bruyamment devant l'Assemblée Nationale.



Dans un autre registre, le député Patrick Hetzel avait convié les maires de la circonscription à la cérémonie du ravivage de la Flamme du Soldat Inconnu, sous l'Arc de Triomphe. Cette cérémonie quotidienne gérée par les « gardiens de la flamme » doit respecter un rituel quasi militaire, mais est ouvert à tout groupe qui en fait la demande. Une cérémonie empreunte de solennité et d'émotion marquée par le dépôt d'une gerbe avec la présence de l'ancien Gouverneur Militaire de Paris.





Quelques Cartes postales







(photo prise à Rovaniemi-Finlande-Laponie)
« Santa Claus Village »

Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous